

**Syndicat Intercommunal pour le  
Ramassage et le Traitement des  
Ordures Ménagères  
de la Vallée de la Grosne  
(SIRTOM DE LA VALLEE  
DE LA GROSNE)**

**Rapport de présentation du Débat  
d'Orientation Budgétaire.**

**Exercice 2021**

**Présenté conformément à l'article L.2312-1  
Du Code Général des Collectivités Territoriales**

## SOMMAIRE

1) Structure et présentation du service .....	3
1.1) Organisation administrative du service .....	3
1.2) Population desservie.....	3
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service.....	3
1.4) Mode de gestion du service (au 31/12/2020) .....	4
1.5) Tableau des effectifs (prévisionnel au 01/02/2021) : .....	4
2) Orientations budgétaires 2021 .....	5
2.1) Résultats prévisionnels 2020.....	5
2.2) Propositions des charges et produits d'investissement 2021 .....	5
2.2.1) Travaux dans les déchèteries : .....	5
2.2.2) Autres investissements : .....	6
2.2.3) Matériel de transport : .....	6
2.2.4) Recettes investissements : .....	7
2.2.5) Remboursements d'emprunts / emprunts nouveaux / autofinancement : ....	7
2.3) Propositions des charges et produits de fonctionnement 2021 .....	7
2.3.1) Charges de traitement / tri des déchets ménagers et assimilés : .....	7
2.3.2) Charges de structures (hors traitement / tri) : .....	9
2.3.3) Evolutions des dépenses des effectifs : .....	9
2.3.4) Opération ZDZG / CODEC : .....	11
2.3.5) Charges financières / Autres dépenses : .....	12
2.3.6) Recettes de fonctionnement / participations : .....	13
2.3.7) Autres recettes de fonctionnement : .....	13
2.4) Engagements pluriannuels .....	14
2.4.1) Société d'Economie Mixte Locale « Méthanisation et séchage en Clunisois » (SAMESEC) : .....	14
2.4.2) Opération photovoltaïque du SIRTOM : .....	15
3) Etat de la dette .....	16

## 1) Structure et présentation du service

### *1.1) Organisation administrative du service*

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne est un syndicat mixte fermé composé de 2 Communautés de communes. Il est chargé de la gestion des déchets ménagers et assimilés sur les 58 communes du territoire.

Le Conseil syndical du SIRTOM de la Vallée de la Grosne est composé, jusqu'à ce jour, de 116 délégués titulaires, et 58 délégués suppléants. Le Bureau est composé comme suit : 1 Président, 4 Vice-Présidents et 15 membres.

### *1.2) Population desservie*

La population du territoire du SIRTOM de la Vallée de la Grosne, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, est de 21 935 habitants (population municipale) / 22 706 habitants (population totale) (*données INSEE 01/01/2021*).

### *1.3) Prestations assurées dans le cadre du service*

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne gère 5 déchèteries (Cluny, La Guiche, Salornay-sur-Guye, Tramayes, Trambly) et 101 Points d'apport volontaire (114 colonnes pour le verre et 107 pour le papier).

L'organisation des collectes se décompose en :

- 14 tournées hebdomadaires de collecte de déchets ménagers : collecte une fois par semaine (C1) (CLUNY centre historique : collecte deux fois par semaine (C2)),
- 12 tournées de collecte sélective : collecte une semaine sur deux (C0.5) (CLUNY centre historique en C1).

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne organise pratiquement l'ensemble des services de la gestion des déchets sur son territoire en régie, à savoir la collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables en porte à porte ou en déchèterie ainsi que le transport de ces déchets jusqu'à leur site de traitement. Les tris et traitements des déchets collectés sur le territoire, ainsi que la collecte du verre et du papier sont gérés par le SYTRAIVAL, qui est un syndicat mixte de traitement basé à VILLEFRANCHE-sur-SAONE et auquel le SIRTOM adhère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les différents sites de tri et traitement sont les suivants :

- traitement par incinération et valorisation énergétique sur le site du SYTRAIVAL à VILLEFRANCHE-sur-SAONE pour les ordures ménagères résiduelles et les «déchets non recyclables» des déchèteries (ceux-ci étant triés et broyés en amont sur le site de St-ETIENNE-sur-CHALARONNE),
- livraison à VILLEFRANCHE-sur-SAONE et QUINCIEUX pour la collecte sélective des papiers et pour la collecte sélective des emballages (centre de tri sur la région suivant marchés SYTRAIVAL),
- livraison à MACON pour les cartons collectés en déchèteries,
- usine VERALLIA pour le recyclage du verre,

- traitement du bois collecté en déchèteries, à MACON
- traitement de la ferraille, des batteries, collectées en déchèteries, à MACON
- plate-forme de compostage à MONSOLS pour les déchets verts,
- traitement des gravats, à LAIZE
- société EDIB de LONGVIC pour les Déchets Dangereux des Ménages.

#### 1.4) Mode de gestion du service (au 31/12/2020)

Le service est géré en régie. Le nombre d'agents de collecte, chauffeurs, agents de déchèterie, encadrants est de 22 pour la partie technique représentant 22 équivalents temps plein. A noter qu'à partir de janvier 2021 il y a un agent en position de mise en disponibilité.

A ceci s'ajoute la partie administrative avec 1 poste de direction, 1 poste d'adjoint de direction et 1 poste de secrétariat administrative, représentant 3 équivalents temps plein.

Pour l'opération « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG/CODEC) », 1 poste de chargée de mission (1 ETP), 1 poste pour Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLP DMA) (0.8 ETP) et 1 poste de chargé de mission Valorisation organique / Maître composteur (1 ETP).

#### 1.5) Tableau des effectifs (prévisionnel au 01/02/2021) :

<u>GRADES OU EMPLOIS</u>	<u>Effectifs budgétaires antérieurs</u>	<u>Effectifs budgétaires nouveaux</u>	<u>Modification des effectifs</u>	<u>Effectifs pourvus</u>	<u>Dont Temps partiel</u>
<b><u>AGENTS TITULAIRES</u></b>	<b>23</b>			<b>20</b>	<b>0</b>
<b><u>SECTEUR TECHNIQUE</u></b>					
Agent de Maîtrise principal	2			1	
Agent de Maîtrise	3			3	
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3			3	
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	8			6	
Adjoint technique	7			7	
<b><u>SERVICE ADMINISTRATIF</u></b>	<b>4</b>		<b>0</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
Ingénieur Principal	1		0	1	
Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1			1	
Rédacteur	1			1	1
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1		0	1	
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>27</b>		<b>0</b>	<b>24</b>	<b>1</b>
<b><u>AGENT NON TITULAIRE</u></b>					
Contrat à Durée Déterminée	2		0	2	
CDD avant stagiairisation	0		0	2	
	0		0	0	
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>2</b>		<b>0</b>	<b>4</b>	
<b><u>TOTAL GENERAL</u></b>	<b>29</b>		<b>0</b>	<b>28</b>	<b>1</b>

Le poste de l'agent qui est parti en retraite au 31/05/2020 n'est pas pourvu.

1 agent adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe a démissionné au 10/06/2020, son poste est actuellement remplacé par un contrat à durée déterminée avant stagiairisation.

1 agent adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe a demandé une disponibilité d'un an à compter du 15/01/2021, son poste est actuellement remplacé par un contrat à durée déterminée avant stagiairisation.

Sur l'année 2021, il n'est pas prévu de création de poste.

5 agents vont bénéficier d'un avancement de grade dans le cadre du déroulement de carrière au cours de l'année :

- 2 Adjoints techniques principal de 2<sup>ème</sup> classe passeront Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe. (29/07/2021 et 27/08/2021)
- 1 Agent de maîtrise passera Agent de maîtrise principal. (13/11/2021)
- 1 Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe passera Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe (01/04/2021)
- 1 Ingénieur principal passera Ingénieur hors classe (01/07/2021).

## 2) Orientations budgétaires 2021

### 2.1) Résultats prévisionnels 2020

Les résultats prévisionnels du budget 2020 sont les suivants :

- excédent de fonctionnement prévisionnel 2020 : 56 055 € (rappel des reports d'excédents 2019 de 201 326.34€), soit un résultat de clôture prévisionnel excédentaire de l'ordre de 257 380 €.
- déficit d'investissement prévisionnel 2020 : - 99 275 € (rappel des reports du déficit 2019 de - 8 339.39 €), soit un résultat de clôture prévisionnel déficitaire de l'ordre de - 107 615 €.

Pour 2021, le montant des Restes à Réaliser (RAR) en investissements est de 3 900 € en dépenses.

Le besoin de financement de l'investissement par le fonctionnement sur le budget 2021 est donc de l'ordre de 111 515 €. Il est proposé de fixer l'affectation du résultat de fonctionnement à hauteur de 111 515 € en investissement. De fait, le nouveau résultat d'excédent de fonctionnement sera de l'ordre de 145 865 €.

### 2.2) Propositions des charges et produits d'investissement 2021

#### 2.2.1) Travaux dans les déchèteries (18 525 €) :

Le programme pluriannuel de réhabilitation est achevé. Ne sont inscrits au BP 2021 que les dépenses liées aux contrôles des effluents des sites qui étaient prévus sur 3 ans après les travaux et qui correspondent aux RAR 2020 pour une somme de 3 900 €.

D'autres travaux sont prévus sur les déchèteries :

- rénovation du local gardien de La Guiche (travaux d'étanchéité, travaux réfection de l'isolation, mise en place d'une VMC, changement du chauffage électrique) : 7 000 €
- réparation du plancher de local gardien de la déchèterie de Cluny : 1 000 €
- remplacement de panneaux d'information (22) : 3 500 €
- provisions travaux barrière + remplacement Eco pad : 2 000 €
- remplacement petits matériels et travaux (rampe DEEE,...) : 1 125 €

### **2.2.2) Autres investissements (40 375 €) :**

#### **Equipements tri / collecte (12 875 €) :**

Mise en place de panneaux de PAV dans le cadre de l'extension des consignes de tri (75 € par panneau pour 101 points propres + petits équipements) : 7 575 €  
Pièces pour réparation bacs de collecte : 500 €  
Achat de bacs pour renouvellement (150) : 4 800 €

#### **Travaux / équipements divers : (15 500 €) :**

Aménagements de terrain (réfection de l'aire de lavage camion (travaux préparatoires / dallage) + rustine sur plate-forme retournement) : 11 000 €  
Matériels et outillage (remplacement laveur haute pression aire de lavage) : 4 000 €  
Provision changement matériel de bureau : 500 €

#### **Equipements informatique : (12 000 €) :**

Achat de logiciels (licences et logiciels informatique : mise à jour Windows 10 sur postes / modification antivirus et pare feu serveur / mise à jour système d'exploitation serveur + messagerie / achat nouvelles licences pour 2 postes nouveaux) : 7 000 €

Remplacement postes informatiques (remplacement matériel informatique : 2 postes de travail nouveaux / 2 routeurs + switch / changements disques SSD / installations / A noter : choix matériel reconditionné) : 5 000 €

### **2.2.3) Matériel de transport (176 000 €) :**

En 2021, il est prévu :

- de remplacer un camion de collecte des déchets (benne ordures ménagère (BOM)) (172 337.53 € / bon de commande signé en 2020).
- d'équiper cette BOM d'un système d'identification des bacs (3 500 €) : système démonté et repris de l'ancienne BOM.

#### **Actions ZDZG / PLP DMA (16 000 €) :**

Opération vaisselle lavable (contenants / panneaux) : 500 €

Opération textiles sanitaires (achat/location couches lavables / contenants/installation centrale lavage...) : 3 000 €

Opération gestion responsable des marchés : 2 000 €

Opération Eco manifestation : 1 500 €

Achat kits éco responsable : 1 000 €

Composteurs collectifs : 3 550 €

Matériel suivi/équipement placette composteurs (thermomètres / visseuse / panneaux / équipements) : 3 450 €

Achat gourdes réutilisables association sportive : 1 000 €

**Les dépenses réelles, hors remboursement de capital des emprunts et RAR, de la section d'investissement s'élèveraient à 247 000 €.**

Les dépenses d'amortissement des subventions sont de l'ordre de 11 387 €.

#### **2.2.4) Recettes investissements :**

**Les recettes pour ces investissements sont de 177 562 € (hors emprunts).**

Les dotations aux amortissements sont de l'ordre de 166 062 €.  
Le FCTVA 2020 devrait s'élever à 11 500 €.

#### **Actions ZDZG / CODEC :**

Sur 2021 il n'est pas attendu de subvention d'investissement. Concernant le programme CODEC les subventions versées concernent le fonctionnement.

#### **2.2.5) Remboursements d'emprunts / emprunts nouveaux / autofinancement :**

Emprunt 2021 proposé : 235 000 € : BOM 176 000 € + 59 000 € bacs/panneaux-informatique-travaux-équipements (autofinancement 16 000 € Actions ZDZG / PLP DMA).

Avec ce nouvel emprunt le remboursement du capital des emprunts pour 2021 sera de 266 500 € en hausse de 9.55 % par rapport à 2020 (+ 23 239 €).

**Le virement de section à section (autofinancement pour financement des charges fixes) pourrait être de 116 225 €.**

### ***2.3) Propositions des charges et produits de fonctionnement 2021***

#### **2.3.1) Charges de traitement / tri des déchets ménagers et assimilés :**

Les bases de calculs des coûts de traitement sont les suivantes :

- majorations des tonnages de 1 % suivant les flux (par rapport à 2020) pour marge de sécurité,
- application de la majoration de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui s'applique sur les tonnages des ordures ménagères et des déchets non recyclables des déchèteries : majoration de 166 % / passage de 3.3. € T.T.C / tonne à 8.8 € T.T.C. /tonne,
- application de la baisse de la TVA sur les flux triés : passage de 10 % à 5.5%,

- application des coûts SYTRAIVAL pour les flux :
  - Ordures ménagères/refus de tri : stagnation
  - Emballages : stagnation
  - Déchets non recyclables des déchèteries : majoration des tarifs de 6 %
  - Verre : majoration des tarifs de 167.5 %
  - Papiers : mise en place d'un tarif de collecte / traitement de 79.66 € T.T.C. / tonne (années antérieures : 0 € T.T.C. / tonne)
  
- application des coûts des marchés pour les flux déchèteries en marché de prestation de services :
  - déchets non dangereux : majoration des tarifs de 1.01%
  - Déchets dangereux : minoration des tarifs de 0.97 %
  
- 25 % provision pour majoration de la TGAP (+37.5 % passage de 8.8 € à 12.1 € T.T.C. la tonne / majoration 2022 soit 16 000 €).

Nature	Tonnage 2020	Estimations Tonnages 2021	BP 2021	Payé 2020
OMR	3869,42	3 908,200	443 000,00	415 795,73
TRI refus OMR	82	82,900	9 000,00	8 571,09
DNR	977,2	987,000	124 000,00	103 844,84
Emballages	470,54	475,300	105 000,00	105 281,62
Journaux, magazines, papiers	428,027	432,400	34 000,00	0,00
Verre	1115,74	1 126,900	63 000,00	24 150,34
Cartons Déchet. (lot1)	346,16	349,700	15 000,00	14 688,26
Gravats (lot 2)	1234,47	1 246,900	15 000,00	15 212,13
Déchets verts (lot 3)	172,04	173,800	3 000,00	3 526,65
Bois mélangé (lot 4)	813,35	821,500	46 000,00	45 234,73
DDS/EDIB (lot 5)	56,446	57,127	47 988,90	49 041,75
Broyage DV expé. Litière			12 000,00	7 200,00
Amiante	3,000	3,500	5 000,00	4 147,85
(passages)Huiles minérales	0,000	0,000	4 000,00	3 244,80
Plâtre	151,240	152,800	16 000,00	16 038,53
<b>Totaux</b>	<b>9 719,633</b>	<b>9 818,027</b>	<b>941 988,90</b>	<b>815 978,32</b>

Provision TGAP	4000 €	14 000 €
	<b>945 988,90 €</b>	<b>829 978,32 €</b>

**Les propositions prévisionnelles 2021 par rapport à 2020 sont en hausse de 94 000 € (+ 11%).**



Les participations prévisionnelles pour l'accueil des habitants du territoire dans des déchèteries d'autres collectivités limitrophes sont les suivantes :

- LA ROCHE VINEUSE : 30 000 €
  - ST BONNET DE JOUX : 16 000 €
  - GENOUILLY : 24 000 €
- Total : 70 000 € (68 789.28 € versés en 2020).

### 2.3.2) Charges de structures (hors traitement / tri) :

Le reste des charges de structures prévisionnelles, par rapport aux dépenses réelles 2020 est en augmentation de 62 526 € (+ 11.7 %) portant essentiellement :

Article	Objet	Variation 2021/2020
60622	Hausse prévisible gasoil	15 400
611	Prestations de services : remplacement agents / suivi qualité eau / archives	14 000
6135	Pour location 2 porteurs / revalorisation contrats	3 000
617	Etude biodéchets (12 500 € / 70% ADEME)	6 000
6184	Formation des agents + formations guides composteurs spécifique par prestataire extérieur	3 500
6233	Prestation lavage gobelets	1 500
6237	Augmentation des dépenses de communication : ZDZG/CODEC	5 000
6262	Frais de communication : majoration SDSL	2 400
6283	Frais de nettoyage bâtiment	1 000
6284	Fin étude accompagnement DECODEX (18 000 € / 70% ADEME)	4 000
Divers	Répartition augmentation / diminution sur autres lignes (différence nette)	6 726

Les propositions prévisionnelles 2021 par rapport à 2020 sont en baisse de 23 862 € (- 3.85%).

### 2.3.3) Evolutions des dépenses des effectifs :

Le tableau ci-dessous prend en compte la totalité de la masse salariale (traitements de base, indemnités, primes, charges sociales, etc...).

GRADES OU EMPLOIS 2021		Temps de travail hebdomadaire 2021	Dépenses salariales 2020	Dépenses prévisionnelles 2021	Observations
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>		<b>888</b>	<b>837 557</b>	<b>836 923</b>	
Titulaires	3 coordonnateurs / 9 gardiens-ripper / 6 chauffeurs BOM-ripper / 2 chauffeurs transport / 1 agent technique logistique	814	819 481,94	770 523	37 heures avec RTT de 2h / sem.
CDD	1 Gardien-ripper arrivé 01/07/2020 1 chauffeur BOM-ripper arrivé au 17/12/2020	74	18 075,40	66 400	
<b>SERVICE ADMINISTRATIF</b>		<b>111</b>	<b>172 323</b>	<b>175 133</b>	

Titulaires	1 directeur / 1 adjointe administrative / 1 secrétaire administrative	111	172 322,83	175 133	37 heures avec RTT de 2h / sem.
CDD					
<b>Opération ZD/ZG - CODEC</b>		<b>103,6</b>	<b>109 255</b>	<b>109 821</b>	
Titulaires	1 animatrice PLP DMA à 80%	29,6	32 576,42	32 660	37 heures avec RTT de 2h / sem.
CDD	1 cheffe de projet et 1 maître composteur – animatrice Valorisation organique	74	76 678,21	77 161	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 102,6</b>	<b>1 119 135</b>	<b>1 121 877</b>	
<u>Remplacement Arrêts maladie</u>		2 494 heures/ 1,37 ETP mois en 2020	40 998,58  3,66%	28 937  2,58%	Prévision 0.95 ETP mois en 2021
<u>Vacataires remplacement congés</u>		1 662 heures totales / 6 vacataires sur 05/06/07/08/09	26 536,99  2,37%	22 781  2,03%	
<b>Total masse salariale</b>			<b>1 186 670,37</b>	<b>1 173 595</b>	

La masse salariale est proposée avec une baisse de 1.10 % (13 075.37 €) par rapport aux crédits consommés en 2020. Cette baisse prend en compte :

- le remplacement d’un agent placé en disponibilité depuis le 15/01/2021 et un agent qui a démissionné depuis le 10/06/2020,
- le départ en retraite d’un agent en fin de carrière, non remplacé,
- la prévision de la baisse des remplacements par le changement d’organisation de planning (par exemple 4 gardiens le samedi au lieu de 5),
- l’évolution des carrières des agents sur 2021 : 5 avancements de grade en 2021
- la revalorisation des grilles indiciaires,
- les montées d’échelon des agents.

A noter le maintien de la provision pour maladie ordinaire de 10 000 € utilisée à 70 % en 2020 puisque les dépenses de remplacement nettes (déduction faites des remboursements des assurances du personnel) ont été de près de 7 000 €. Cette provision est inscrite au compte 6455 pour 4 000 € et au compte 611 (prestations de services / remplacement Travail et Services) pour 6 000 €.

Les autres charges de personnel (médecine préventive + assurance du personnel + participations actions sociales et cotisations FIPH) sont proposées avec une progression de 10.11 % (6 378 €) par rapport aux crédits consommés en 2020 ; dont 6 000 € de majoration des assurances du personnel.

Les charges prévisionnelles des indemnités des élus sont les suivantes :

- Président : 11 943.56 €
- Vice-Présidents : 14 337.92 €

Ces dépenses sont en augmentation de 9 231.73 € (50 %).

**Les propositions prévisionnelles 2021 par rapport à 2020 sont en baisse de 5 000 € (- 0.40%).**

#### **2.3.4) Opération ZDZG / CODEC :**

Les dépenses de fonctionnement de cette opération se divisent entre :

- **les frais de personnel : 2.8 ETP présents / 109 821 € :**

- 1 ETP poste de chef de projets ZDZG/CODEC: 41 401 €
- 0.8 ETP poste d'animatrice PLP DMA : 32 660 € (poste de titulaire 80 %)
- 1 ETP poste de maître composteur / animatrice Valorisation organique : 35 760 €

- **et les dépenses pour la mise en place des actions : 105 267 € :**

Achat 200 composteurs individuels + bioseaux : 15 300 €

Achat 50 ensembles poulaillers / poules : 8 800 €

Formation guides composteurs et divers : 5 800 €

Accompagnement DECODEX : référentiel Eco circulaire + réalisation Ateliers EC : 10 850 €

#### PARTENARIATS :

IPC Charnay : prêt / lavage gobelets et barquettes réutilisables : 3 000 €

CHAMBRE AGRICULTURE : étude expérimentation broyage branchages pour litière animale : 3 552 €

ECO SOL / LE PONT : participation ressourcerie + atelier réparation fixe (5 300 €) / opération collecte papiers blancs de bureaux (4 000 €) / Total 9 300 €

MAGASINS LOCAUX : location broyeur / tondeuse : 60 locations : 4 000 €

VALORISTES BOURGUIGNONS : collecte polystyrène / films plastiques /glassine / fenêtres : 10 000 €

ESAT LA FERME DE LA GUYE : atelier d'insertion broyage itinérant : 7 000 € (25 journées / 2021)

PTCE / Melting Popote : atelier collecte / tri / proposition cartons occasions transformation-vente dons des invendus : 1 215 € (2 mois / 2021) avant reprise PTCE

PTCE / développement logistiques activités Eco circulaire : 10 000 €

Manifestations Eco responsables ou participations directe (marchés, Mac Gyver, Ensam,...) : 4 500 €

FESTIVAL LOURNAND : participation spectacle + animation : 1 000 €

Communication / sensibilisation sur les différentes animations / actions : 9 000 €

Ateliers Défi familles : 1 950 €

A noter que l'ADEME a conseillé de lancer dès 2021 une étude sur la mise en place de la gestion des Biodéchets sur le territoire, afin de pouvoir décider et mettre en place un programme d'actions dès 2022. Les dépenses pour cette étude sont de l'ordre de 12 500 € T.T.C. avec une prise en charge de 70% par l'ADEME.

**Pour 2021, les recettes de fonctionnement pour ces postes et actions sont de l'ordre de 117 200 € (51% des dépenses totales).**

Pour rappel, le bilan de l'opération ZDZG sur 3 ans est le suivant :

ZDZG	Dépenses (postes /actions)	Recettes (aides ADEME)	Bilan
Année 1 (2016)	170 324 €	124 235 €	- 46 089 €
Année 2 (2017)	128 162 €	101 149 €	- 27 013 €
Année 3 (2018)	179 149 €	113 843 €	- 65 306 €
TOTAL	477 635 €	339 227 € (71%)	- 138 408 € (29%)

ZDZG	Population	Production totale déchets (kg/habitants)
Année 1 (2016)	19 870	501
Année 3 (2018)	21 747	466
Différence	+ 1 877	- 35

Le gain de 35 kg/hab. avec un coût moyen de gestion de déchets de 200 € / tonne (avec population constante) équivaut à un gain financier de 152 229 €.

Pour la période 2019-2020 (année 1 et 2 du CODEC) :

CODEC	Dépenses (postes /actions)	Recettes (aides ADEME)	Bilan
Année 1 (2019)	122 265 €	93 729 €	- 28 536 €
Année 2 (2020)	171 520 €	109 850 €	- 61 670 €
Année 3 (2021)			
TOTAL	293 785 €	203 579 € (69 %)	- 90 206 € (31%)

	Population	Production totale déchets (kg/habitants)
2019	21 869	462
2020	21 935	419*
Différence	+ 66	- 43

\* données en cours de validation

Le gain de 43 kg/hab. avec un coût moyen de gestion de déchets de 220 € / tonne (avec population constante) équivaut à un gain financier de 207 505 €.

### 2.3.5) Charges financières / Autres dépenses :

Les remboursements des intérêts d'emprunt prévus pour 2021 sont de l'ordre 27 100 € (en tenant compte de du nouvel emprunt) en baisse de 13,6 % par rapport à 2020 (- 4 252 €).

Les provisions pour dépenses imprévues sont proposées à 1 000 € afin de gérer d'éventuelles nouvelles dépenses en cours d'année.

### 2.3.6) Recettes de fonctionnement / participations :

La prévision de majoration des bases fiscales 2021 (bases prévisionnelles) ne sera pas disponible avant le mois de Mars 2021. Le coefficient de revalorisation arrêté par la loi de finances 2021 est de 0.2 %.

L'augmentation des prix à la consommation sur 2020 (de janvier à décembre 2020) a été de 0 %.

En application de la méthodologie de revalorisation des participations (sans les bases prévisionnelles 2021.), la majoration 2021 serait de 0.2 % (4 739.73 €).

Afin d'équilibrer le BP 2021 le besoin de financement par les participations doit être de 142 136 €, soit une majoration de 6%. Il est donc proposé d'augmenter les participations de 6%.

Dans ce cas, la participation globale proposée est de 2 512 000 € (pour rappel 2020 : 2 369 864 €), soit une augmentation de 6% (142 136 €). Le taux théorique global proposé résultant est donc de 11.93 % (pour 2020 : 11.40 %).

Pour rappel la participation annuelle de la Communauté de communes du Clunisois pour la période 2019-2024 pour la mise en place de la Redevance Spéciale Incitative (RSI) est de 9 987 €.

Les évolutions des taux du territoire sont les suivants :

	Taux 2014	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020
CC Clunisois	11.80	11.82	11.85	11.85	11.55	11.10	10.60
CC Mâcon. Charolais	12.11	12.15	12.18				
CC Matour Région / St Cyr MB	12.11	12.15	12.18	12.18	11.78	11.38	11.40

### 2.3.7) Autres recettes de fonctionnement :

Les recettes de rachat et soutiens sont estimées à 398 000 €, soit en stabilité par rapport aux inscriptions prévisionnelles 2020 du fait des majorations de 37 500 € des recettes papiers et verre versées directement par le SYTRAIVAL (jusqu'en 2020 déduction des recettes au total des dépenses et facturation ou reversement des résultats).

En valeur constante, la baisse des reprises matériaux et soutiens est estimées à 7 000 €.

La participation du SYTRAIVAL aux charges de transport des déchets est estimée à 113 000 €.

Les subventions de l'ADEME pour le volet ZDZG / CODEC et participation à l'étude Bio déchets sont de 117 200 € (en augmentation de 23 471 € / + 25%).

La baisse des remboursements des assurances du personnel (fin des arrêts pour accident de travail et de longue maladie) est de 31 000 € / - 91%.

Les autres recettes prévisibles sont stables.

## **2.4) Engagements pluriannuels**

### **2.4.1) Société d'Economie Mixte Locale « Méthanisation et séchage en Clunisois » (SAMESEC) :**

Le SIRTOM est actionnaire d'une Société d'Economie Mixte Locale « Méthanisation et séchage en Clunisois » (SAMESEC) créée dans l'objectif de mettre en place sur le territoire une unité de méthanisation des déchets agricoles, déchets verts et bio déchets (partenariat avec la CC du Clunisois et la société VBE).

Les principales caractéristiques de la société d'économie mixte sont les suivantes :

- **Objet social** de la société :
  - La production d'énergies renouvelables dans une logique d'économie circulaire (développement, conception, construction, exploitation); en particulier production d'électricité par méthanisation de déchets organiques associée à une activité de séchage grâce à la chaleur co-générée ;
  - La prise de participation à tout projet relevant de la transition énergétique;
  - La participation de la SEM, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
  - Et généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation sous quelque forme que ce soit ;
- **Périmètre d'intervention** : périmètre limité par un cercle d'un rayon de 100 km ayant pour centre la commune de Cluny ;
- **Actionnariat** : Communauté de communes du Clunisois (43,24 %), Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères de la Vallée de la Grosne (40,54 %) et SARL Valorisation Bois Energie (16,22 %) ;
- **Capital social** : 37 000 € ;
- **Siège** : Siège de la Communauté de Communes du Clunisois, 5 Place du Marché, 71250 Cluny
- **Gouvernance** :
  - La SEM est administrée par une Assemblée Générale composée de 5 membres représentant les actionnaires avec un Conseil d'Administration, composé, dans un premier temps, de 3 administrateurs ;
  - L'Assemblée Générale extraordinaire a la compétence exclusive en matière de changement de nationalité de la société et en matière de modification des statuts ;
  - Le Conseil d'Administration détermine les orientations des activités de la SEM et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la SEM et règle par ses délibérations les affaires qui le concernent.
  - L'Assemblée Générale ordinaire a un pouvoir de décision résiduel et par défaut : elle prend toutes les décisions qui ne relèvent ni des pouvoirs du Conseil

d'Administration et de son Président, ni de la compétence de l'Assemblée Générale extraordinaire.

La participation du Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères de la Vallée de la Grosne au capital de la SEM est de 15 000 euros, représentant 40,54 % du capital social. Cette dépense a été imputée au budget principal de l'exercice 2019.

La composition du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale des Actionnaires confèrent au SIRTOM de la vallée de la Grosne pour le représenter au sein de SAMESEC, 1 représentant au Conseil d'Administration et 2 représentants à l'Assemblée Générale des actionnaires.

#### **2.4.2) Opération photovoltaïque du SIRTOM :**

Une opération d'équipement photovoltaïque des bâtiments du SIRTOM (siège) est lancée depuis 2020. L'objectif est d'équiper sur une période de 3 ans les toits du bâtiment technique, puis du bâtiment administratif avec une revente totale ou partielle (autoconsommation possible en particulier pour le chargement des véhicules électriques du SIRTOM) de l'électricité produite.

Le montage financier consiste à contracter un emprunt sur une durée allant de 15 à 20 ans et d'équilibrer les dépenses (investissement / entretien) par les recettes de revente de l'électricité (contrat de rachat sur 20 ans avec prix de rachat défini et garanti sur la période du contrat). Le matériel posé offre une garantie de 25 ans.

Cette opération a nécessité la mise en place d'un budget annexe avec régie autonome.

Le montant des travaux est de l'ordre de 90 000 € T.T.C. pour la première tranche. Une consultation pour la réalisation des travaux et le financement par l'emprunt a été réalisée. Les travaux devraient être lancés en mars/avril 2021.

Ce budget annexe pourrait être présenté avec assujettissement à la TVA puisque il s'agit d'un budget recevant des produits issus de vente (vente d'électricité).

Les régimes de TVA sont les suivants :

**La franchise en base de TVA :** elle exonère de la déclaration et du paiement de la TVA sur les prestations ou ventes réalisées. Ce régime fiscal s'applique quand le chiffre d'affaires de l'année précédente ne dépasse pas :

- 85 800 € pour l'année civile précédente,
- 94 300 € pour l'année civile précédente, lorsque le chiffre d'affaires de l'avant dernière année (l'année n-2) a été inférieur à 85 800 €.

La collectivité qui relève de la franchise en base doit facturer ses prestations ou ses ventes en hors taxe. La mention « TVA non applicable - article 293 B du CGI » doit figurer sur chaque facture. La TVA ne peut donc pas être déduite, ni récupérée des achats de biens et de services effectués.

**Le régime simplifié de TVA :** les collectivités ne bénéficiant pas de la franchise en base de TVA, peuvent être éligibles au régime simplifié d'imposition (RSI) leur permettant d'alléger les obligations déclaratives et de paiement. La double condition pour bénéficier du RSI est que :

- le montant de la TVA est inférieur à 15 000 € ;
- le chiffre d'affaire hors taxe doit être compris entre 85 800 € et 818 000 €.

Le chiffre d'affaire prévisionnel pour la première tranche de travaux (installation avec production de 90 000 kWh/an à un coût de rachat fixé contractuellement à **9,87 cts €/kWh**) est de 8 883 €/an. Il est donc proposé de passer sous le régime de la franchise en base de TVA. Ce régime permet de bénéficier du FCTVA sur les travaux d'investissement.

### 3) Etat de la dette

Ce tableau prend en compte le nouvel emprunt de 235 000 € qui sera contracté au cours de l'exercice 2021.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Encours au 1er janvier</b>	1 967 127	1 723 215	1 490 773	1 567 796	1 297 292	1 057 167	852 441	677 209	538 463
<b>Capital versé en cours d'exercice</b>	288 913	232 442	243 261	266 193	235 795	200 376	170 862	134 357	95 299
<b>Intérêts versé en cours d'exercice</b>	44 338	37 261	32 120	27 202	22 327	18 385	14 488	11 980	9 897
<b>Annuité versée</b>	333 251	269 702	275 381	293 395	258 123	218 761	185 351	146 338	105 196